



Date	Lieu	Mot(s) Clé(s)	Catégorie(s)	Priorité
30/01/2013 à 12:52	FRA LYON	Collectivités, justice, football		4

## Achats de places de l'OL: le Conseil d'Etat donne raison au département du Rhône

Le Conseil d'Etat a donné raison au département du Rhône dans son conflit avec une association de contribuables lyonnais qui contestait le bien-fondé de délibérations autorisant l'achat et la distribution de places pour des matches de football de l'Olympique lyonnais.

Un premier jugement du Tribunal administratif de Lyon avait déjà rejeté les arguments de l'association des contribuables actifs du Lyonnais (Canol) en décembre 2010, avant que la Cour administrative d'appel ne lui donne raison un an plus tard et annule les délibérations du Conseil général.

Le litige portait sur des marchés passés par la collectivité pour l'achat de «pass», d'abonnements et de places permettant d'assister à des matches de l'Olympique lyonnais pour les trois saisons de Ligue 1 entre 2008 et 2011.

Ces places étaient destinées à être distribuées gratuitement à des bénévoles, clubs sportifs et mouvements associatifs, ainsi qu'à des collégiens et jeunes en difficulté.

Dans sa décision, rendue publique mardi et dont l'AFP a eu copie, le Conseil d'Etat considère que les marchés attaqués répondaient bien à la mission d'intérêt général du département qui est de promouvoir l'activité sportive auprès du jeune public, et qu'ils ne contrevenaient pas au Code des marchés publics applicable aux collectivités territoriales.

Il pointe notamment que si les contrats contestés constituent bien des marchés publics, «une mise en concurrence pour l'achat spécifique de ces billets, dont seul le club de football Olympique lyonnais est le distributeur, s'avérerait impossible».

tm/reb/ed